

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 607 promulguant en Cote Française des Somalis le décret n° 46-432

n° 607

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire ministérielle n° 529 du 22 mars 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué en Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 46-432 du 15 mars 1946 rendant applicable à l'Afrique-Equatoriale française, l'Afrique-Occidentale française, à Madagascar et dépendances, à la Côte française des Somalis, aux établissements français de l'Inde et de l'Océanie, à la Guyane, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au Togo et au Cameroun, les titres 1er et II de la loi du 1er juillet 1901.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.